



Recours plainte pour viol classée sans suite

Par **Ninv92**, le **30/10/2012** à **18:09**

Bonjour,

J'ai porté plainte pour viol le 27 mai dernier. Récemment j'ai reçu une lettre du procureur qui m'annonçait le classement sans suite de ma plainte pour insuffisance de preuves. Je suis bien évidemment anéantie, et j'aimerais connaître les recours possibles pour contester cette décision. Mais surtout j'aimerais savoir si ça vaut vraiment le coup ou si ça ne fera que redéclencher du stress et du tracasserie pour au final rien.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **alterego**, le **30/10/2012** à **21:52**

Bonsoir,

Quant à la décision du Procureur, rappelons qu'il est le seul à pouvoir apprécier si une plainte est recevable ou non.

Comment voudriez-vous exercer un recours sans avocat ?
Consultez-en un et mandatez-le. Ayez des preuves solides.

Cordialement